



MODALITES DE PRET DE MANUELS SCOLAIRES

Les manuels prêtés demeurent la propriété du lycée et doivent être restitués à la fin de l'année dans un état irréprochable afin d'assurer plusieurs rentrées scolaires. Nous vous invitons donc à en prendre le plus grand soin et à les protéger en les couvrant.

Chaque enfant est responsable de ses livres. Dans un souci de simplification administrative, nous vous demandons de nous remettre, le jour de la pré-rentrée, le talon ci-dessous signé et un **chèque de caution de 200 €** à l'ordre de Notre-Dame du Grandchamp. Cette caution sera utilisée en cas de détérioration ou de non-retour d'un ouvrage. En cas d'oubli, si ce chèque n'est pas remis à la comptabilité **avant le 16 septembre**, son montant sera facturé. Le remboursement de cette caution se fera en fin d'année en fonction des livres rendus.



.....

Modalités de prêt des manuels scolaires
Lycée général

Elève

NOM :

Prénom :

Classe :

et ses parents

Monsieur, Madame :

déclarent avoir pris connaissance de la circulaire concernant l'attribution des livres par le lycée et s'engagent à en respecter les termes.

Date :

Signature de l'élève

Signature des parents